

## MOTION D' ACTION

Les populations des communes de PIERRELAYE, HERBLAY, ERAGNY-SUR-OISE, NEUVILLE-SUR-OISE, JOUY-LE-MOUTIER, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, MAURECOURT, ANDRESY, CHANTELoup-LES-VIGNES, CARRIERES-SOUS-POISSY, POISSY, et ORGEVAL, réunies en Assemblée Générale Ordinaire le 22 Novembre 2007 salle Julien Green à Andrésy, ont réaffirmé, une fois encore avec force, leur vive détermination à sauver :

- leur santé,
- leur environnement,
- leur patrimoine,
- et leur qualité de vie,

menacés par le tracé autoroutier de l'A104 en plein tissu urbain.

## MANDAT

“ Considérant :

- La décision ministérielle en date du 24 Octobre 2006 actant le choix du tracé dit “ vert ” du prolongement de l'A104 entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval par Dominique PERBEN, Ministre de l'Equipement,
- L'atteinte irréversible à l'environnement et à la qualité de vie pour près de 200.000 habitants concernés,
- La mise en danger de la santé de milliers de familles riveraines par la pollution de proximité et le bruit, dénoncée par les autorités scientifiques et médicales,
- Le non-respect des normes françaises et européennes en terme de prévention des risques, qui caractérise les autoroutes en milieu urbain et notamment le projet A104,
- Les impacts potentiels de l'Opération d'Intérêt National de Seine-Aval, qui ont été largement passés sous silence lors du Débat Public de 2006,
- Les principales conclusions du récent « Grenelle de l'Environnement » actées par le Ministre en charge, notamment dans ses volets Transport et Santé,

... / ...

“ L’Assemblée Générale Ordinaire du CO.P.R.A 184 :

- Rejette cette décision ministérielle non financée, qui fera porter le poids d’un investissement pharaonique sur les populations qui n’ont pas l’usage d’une telle infrastructure et l’ont rejetée unanimement,
- Réaffirme son opposition irrévocable à tout tracé de l’A104 en zones urbaines dans les Yvelines et le Val d’Oise, notamment au vu des risques graves et avérés pour la santé publique,
- Affirme que les développements envisagés par l’O.I.N. de Seine-Aval, notamment en matière d’infrastructures routières, ne pourront en aucun cas se faire au détriment des populations et au seul bénéfice d’objectifs de concentration industrielle et urbaine,

“ Elle appelle à la mobilisation des populations des Yvelines et du Val d’Oise, pour que l’Etat :

- annule la décision ministérielle du 24 Octobre 2006,
- abandonne tout projet de prolongement autoroutier de la Francilienne en zones urbaines entre Méry-sur-Oise et Orgeval, et restitue corrélativement les emprises ou réserves foncières correspondantes,

“ Elle demande à son Président et à son Bureau d’engager et/ou poursuivre toute action auprès des élus locaux, régionaux et nationaux, auprès des autres associations ou organisations concernées, auprès de l’Etat, et par voie de justice s’il y a lieu, pour faire droit à ses légitimes revendications. ”

*Résolution mise au vote de l’Assemblée.*